

PV de séance

Examen conjoint de la procédure de Révision allégée du Plan Local d'Urbanisme de Saint Aquilin de Pacy

Affaire : Révision allégée du Plan Local d'Urbanisme de Saint Aquilin de Pacy

Objet : Réunion d'examen conjoint

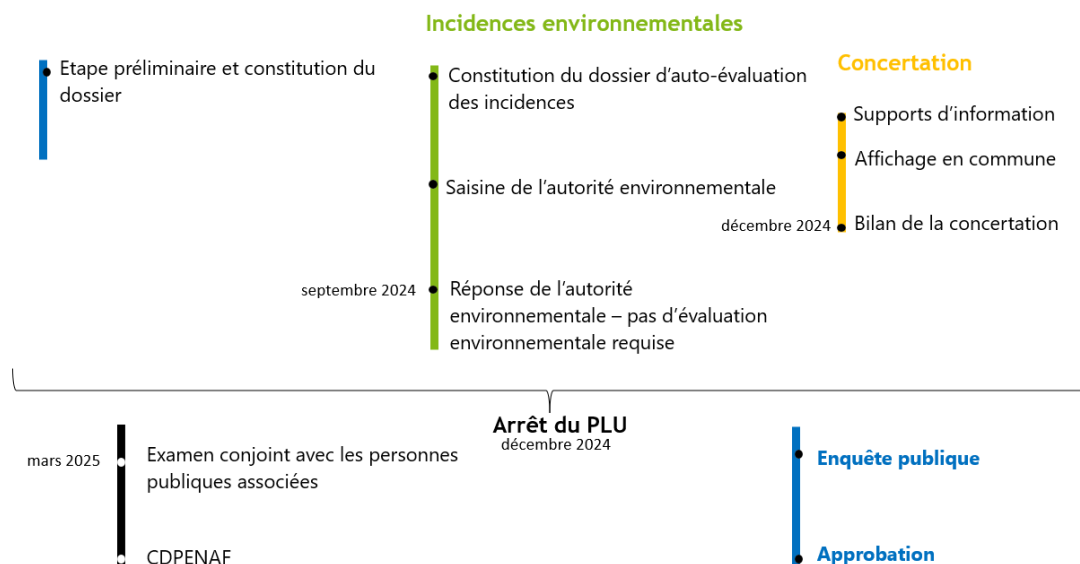
Date : 19/03/2025 - 10h

Annexes : Support de présentation / Avis des PPA reçus par courrier

Personnes présentes

- LELOUTRE Yves** Mairie de Pacy-sur-Eure
- LEHONGRE Pascal** 1er Adjoint de Pacy-sur-Eure
- SABOURIN Jacky** 1er Adjoint CROISY
- DELPORTE Quentin** DGS Mairie de Pacy-sur-Eure
- LE DENMAT Christian** Mairie Délégué de Pacy-sur-Eure
- CATOIS Florence** DT Les Andelys
- UDHIN Zahouine** Chargée de Planification SNA
- GREGOIRE Clothilde** UDAP 27 – Technicienne en charge de la planification territoriale
- COURTAT Didier** Maire de Ménilles
- RIDARD Jocelyne** Maire de Caillouet-Orgeville
- PESQUIER Benjamin** Bureau d'études ALTEREO

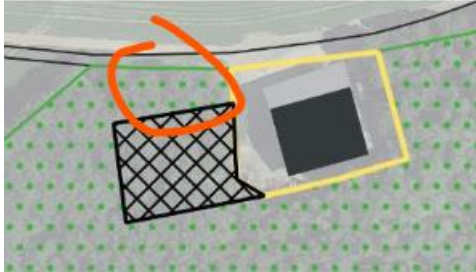
Avancement dans la procédure



Remarques formulées par les personnes publiques associées

DT Les Andelys

- **Quelle est l'activité liée au bâtiment ?** L'activité liée au bâtiment sera la même que celle du bâtiment principal : stockage de matériel pour la production céréalière.
- **Est-ce que le propriétaire pourrait avoir des besoins futurs ?** A ce jour, aucun besoin supplémentaire a été formulé.
- **Quelle est la surface du bâtiment existant actuellement ?** La surface actuelle du bâtiment est d'environ 1 000 m².
- **Pourquoi ne pas déclasser l'espace boisé classé sur toute la longueur le long de la route (cf. image ci-dessous) ?**
Pour l'instant, la surface déclassée d'EBC correspond à l'emprise du futur bâtiment. La Mairie considère néanmoins cette remarque. Elle proposera au porteur de projet de s'exprimer lors de l'enquête publique pour vérifier que le fonctionnement envisagé de son projet permet (ou non) de conserver l'espace boisé classé tel que présenté.



- Est-ce que le propriétaire du futur bâtiment est également propriétaire de la zone de compensation ? La Mairie indique que oui. La Direction Territoriale des Andelys demande à ce que le bénéficiaire fournisse un engagement à respecter les actions de compensations dans le montage de son autorisation d'urbanisme.
- La Direction Territoriale des Andelys propose une vérification des articles mentionnés dans l'arrêté de prescription de la procédure afin de s'assurer de son bon formalisme.

Autres personnes publiques associées présentes : avis favorable sans remarque particulière.